



SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION DE TOURNAN-EN-BRIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL du 3 avril 2018

L'An deux mil dix-huit le mardi trois avril à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 27 mars 2018 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

- délégués en exercice : 81
- délégués présents : 50
- pouvoirs : 3

Le quorum atteint, l'organe délibérant peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 15 février 2018 : Entendu le Président, aucune remarque n'étant formulée, le Comité Syndical prend acte du compte-rendu de la séance du 15 février 2018.

Secrétaire de séance : Mme Dubent.

1. BUDGET - FINANCES :

1.1 Complément au Débat d'Orientation Budgétaire

Lors de la réunion du comité syndical du 15 février 2018, le Rapport d'Orientation Budgétaire contextualisant le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 avait été présenté et approuvé par l'organe délibérant.

La Préfecture a sollicité un complément d'informations notamment au niveau de l'épargne (brute et nette) et des structures du personnel.

Les compléments budgétaires sont présentés devant l'Assemblée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2018. Ils portent sur les épargnes nette et brute, l'état de la dette au 1er janvier 2019, les effectifs personnel et prévision, la durée du temps de travail ainsi que les dépenses de personnel.

Vu le complément au Rapport sur les Orientations Budgétaires,

Vu la délibération du 15 février 2018 portant approbation du ROB contextualisant le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 du SIETOM,

Entendu l'exposé,

Considérant que la commission Finance, réunie le 19 mars, a approuvé ce complément au ROB,

Le Comité Syndical APPROUVE ET PREND ACTE du complément au Rapport d'Orientation Budgétaire contextualisant le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 du SIETOM

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.2 Approbation du Compte de Gestion 2017

Le Président soumet à l'approbation le compte de gestion dressé par Madame la Comptable Publique de la Trésorerie de Roissy-en-Brie pour l'année 2017 :

Le contrôle de gestion continu, la maîtrise des charges à caractère général et le non remplacement des agents absents permet de dégager un résultat de 971 276,71€ sur la section de Fonctionnement.

La section d'investissement a notamment été impactée par la renégociation des emprunts.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Après examen du Compte de gestion dressé par Madame la Comptable Publique de la Trésorerie de Roissy-en-Brie,

Sur proposition du Président, après vote à main levée,

Le Comité Syndical **APPROUVE** le compte de gestion 2017 :

CG 2017	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	2 375 219,95 €	1 770 483,66 €	4 145 703,61 €
Fonctionnement	1 946 251,96 €	971 276,71 €	2 917 528,67 €
TOTAL	4 321 471,91 €	2 741 760,37 €	7 063 232,28 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.3 Vote du Compte Administratif 2017

Conformément au Compte de Gestion de la Comptable Publique, le Compte Administratif est présenté aux délégués et le Président ne participant pas au vote quitte la salle,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable public

Entendu la présentation du compte administratif,

Sur proposition du Vice-Président, M. Jean-Claude OMNES et après vote à main levée,

Le Comité Syndical, **APPROUVE** le compte administratif 2017 :

CA 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	1 770 483,66 €	4 145 703,61 €
Fonctionnement	971 276,71 €	2 917 528,67 €
TOTAL	2 741 760,37 €	7 063 232,28 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.4 Restes à réaliser 2017 - Approbation

Le président soumet à l'approbation les restes à réaliser 2017 Suivants :

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 21 Immobilisations Corporelles 7 903,63€
- Chapitre 23 Immobilisations en cours 5 711 304,00€

Recettes d'Investissement :

- Chapitre 10 FCTVA 1 195 000,00€
- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés 4 500 000,00€
- Chapitre 23 Immobilisations en cours 388 700,00€

Sur proposition du Président, après vote à main levée,

Le Comité Syndical **APPROUVE** les restes à réaliser 2017, ci-dessus :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.5 Affectation des résultats 2017

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Entendu la présentation du résultat de clôture du budget principal de l'année 2017 et au vu des restes à réaliser,

Sur proposition du Président, après vote à main levée,

Le Comité Syndical,

- **DECIDE** d'affecter les résultats de la façon suivante :

- section fonctionnement :
Compte 002 en recettes = 1 766 547,00€
- section investissement :
Compte 001 en recettes = 5 296 685,28€

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. INTERCOMMUNALITE

Convention avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Europe (VEA) pour la continuité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur les communes de Villeneuve-Saint-Denis et de Villeneuve-le-Comte

La communauté d'agglomération du Val d'Europe (VEA) a élargi son périmètre avec l'intégration des communes de Villeneuve-Saint-Denis et de Villeneuve-le-Comte à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette intégration a eu pour conséquence le retrait de ces deux communes du SIETOM.

Après réflexion de VEA sur la gestion des déchets sur ces deux nouveaux territoires, l'EPCI a décidé de laisser au SIETOM la continuité de ce service non pas par adhésion mais par la conclusion d'une convention de prestation de services.

En contrepartie de cette prestation de services, Val d'Europe Agglomération versera au SIETOM un montant de 240 500,00 €, montant correspondant au produit de la TEOM 2017 perçu par les communes de Villeneuve-Saint-Denis et de Villeneuve-le-Comte.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2017/DRCL/BLI/89 en date du 27/12/2017, portant adhésion des communes de Villeneuve-Saint-Denis et de Villeneuve-le-Comte à la communauté d'agglomération du Val d'Europe,

Vu les statuts du SIETOM,

Considérant que l'intégration de ces deux communes à la communauté d'agglomération vaut retrait du SIETOM de celles-ci en application de l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la communauté d'agglomération veut prendre le temps de la réflexion afin d'étudier une éventuelle adhésion au SIETOM pour ces deux communes,

Considérant que le Conseil Communautaire de Val d'Europe Agglomération a délibéré unanimement le 11 janvier 2018 sur le principe du conventionnement avec le SIETOM pour la gestion du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour les communes de Villeneuve-Saint-Denis et de Villeneuve-le-Comte,

Le Comité Syndical,

- **APPROUVE** la convention de prestation de service avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Europe,
- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. AFFAIRES GENERALES

Il est exposé que le SIETOM change d'opérateur exploitant.

Aussi, compte tenu du dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, passant ainsi de SRCI à JVS, il est nécessaire d'apporter cette modification à la convention signée avec la Préfecture de Seine-et-Marne par voie d'avenant.

Vu la convention signée entre la Préfecture de Seine-et-Marne et le SIETOM du 27 février 2015,

Considérant que cet avenant a pour objet la prise en compte du changement d'opérateur agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, par la Préfecture,

Le Comité Syndical,

- **APPROUVE** l'avenant N° 1 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat,

- **AUTORISE** le Président à le signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Intégration des agents de collecte de Pontault-Combault (CAPVM) :

Monsieur le Président invite le 3^{ème} Vice-Président, M. Becquart, à évoquer l'arrivée des agents de collecte et de déchetterie de Pontault-Combault.

Monsieur Becquart rappelle à l'Assemblée que par suite du transfert de la compétence collecte de la CAPVM pour le territoire de Pontault-Combault au SIETOM, 6 camions bennes ont été livrés la semaine dernière au SIETOM ainsi que des bâtiments modulaires pour accueillir les 26 agents qui ont intégré le SIETOM au 1^{er} avril.

C'est donc à 4h00 du matin, le lundi 2 avril que les Président, Vice-président, la directrice générale accompagnée de quelques agents du SIETOM ont accueilli les agents nouvellement venus avec le café et les croissants.

Le lendemain, le Président et M. Becquart ont rencontré les agents d'accueil à la déchetterie de Pontault-Combault. Ces agents ont reçu les informations nécessaires à leur intégration, leur encadrement et leur mission au SIETOM.

Monsieur le Président reprend la parole et explique que l'intégration des nouveaux agents doit se faire en douceur mais avec fermeté afin que les règles du SIETOM soient également appliquées sur la commune de Pontault-Combault.

Il poursuit en précisant à l'Assemblée que les 6 bennes arrivées au SIETOM sont actuellement louées le temps de lancer un appel d'offres pour l'acquisition de nouvelles bennes roulant au GNV ; l'objectif étant de généraliser une motorisation propre des véhicules de collecte du SIETOM.

Le Président le rappelle, le SIETOM tourné vers l'environnement se doit d'être exemplaire. C'est donc dans ce but que la flotte automobile du syndicat va être remplacée par des véhicules électriques.

- Travaux UVOM :

La parole est donnée à M. Benoit, nouvellement élu 4^{ème} Vice-président du SIETOM, pour parler des travaux de l'UVOM. Depuis la prise de ses nouvelles fonctions, M. Benoit a assisté à 2 réunions :

Une première avec le titulaire du marché du biofiltre et du dépoussiéreur, la société Ar-Val, avec qui tout se passe bien et la deuxième avec le Maître d'œuvre, le Cabinet Merlin, relativement à l'attribution des différents lots.

En ce qui concerne le retourneur, la négociation entre les deux candidats a été difficile mais a abouti de manière satisfaisante pour le SIETOM sur le plan financier uniquement puisque le délai de livraison escompté du 31 octobre ne pourra être respecté, la date annoncée est pour l'instant le 31 décembre 2018.

Le Président ajoute qu'il sera difficile de discuter du délai, le candidat allemand ayant déjà accepté de revoir son offre financière.

Enfin, Monsieur le Président félicite les deux nouveaux Vice-Présidents, Messieurs Becquart et Benoit pour leur rapidité à s'emparer de leurs dossiers respectifs.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h10